

Jubilé des Familles à Chartres Samedi 23 mars 2025

Charte covoiturage conducteur

Pour participer à l'évènement ci-dessus, je soussigné(e), (nom, prénom)

.....

accepte de transporter d'autres participants à titre gracieux.

- J'atteste :
- que mon permis est valide,
 - que l'assurance du véhicule utilisé autorise le transport de personnes à titre gracieux pour une activité privée et que je reste seul responsable des conséquences de toute infraction ou accident engageant ma responsabilité,
 - que, le cas échéant, le contrôle technique du véhicule utilisé est conforme et en cours de validité pour la période mentionnée ci-dessus.

Mon numéro d'immatriculation est

Rappel :

Le port des ceintures est obligatoire à l'avant, comme à l'arrière.

Ne jamais être en surnombre dans le véhicule : le conducteur, été éventuellement le responsable du groupe, seraient civilement et pénalement responsables, en cas d'accident.

Il faut utiliser des équipements de maintien adaptés à l'âge et à la taille des passagers.

Afin de pouvoir emmener des mineurs, je dois présenter l'extrait n°3 de mon casier judiciaire (Code de l'Action Sociale et des Familles article L.133-6) (à demander sur www.casier-judiciaire.justice.gouv.fr et obtenu en quelques heures) à la responsable de la catéchèse dans ma paroisse, avant le 15 mars 2025 ou bien j'accepte de l'envoyer, par mail, à catechese@diocesechartres.fr (le document sera alors détruit dès réception).

Fait à, le 2025

Signature :